

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE TREZIERES**

**Séance du 15 avril 2011**

**2011/005**

Date de convocation : 07.04.2011  
Nombre de membres en exercice : 08  
Nombre de membres présents : 08  
Nombre de procuration : 0  
Votes pour : 08  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Convention ATESAT.**

L'an deux mille onze le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

**Présents** : GAUVRIT JC – LUGA B – FAURE R – PIQUEMAL S – CHIVA N – SANDRES M – LOUVET M – RICHOU D -

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention ATESAT proposée par la DDTM de l'Aude.

Considérant que la commune est éligible à cette mission et au regard des besoins de la collectivité, il propose de retenir la mission de base et les quatre missions complémentaires pour un montant de 151.88 euros HT.

En application de l'arrêté du 27/12/2002, ce montant est minoré de 106.31 euros HT.

La rémunération totale forfaitaire est donc arrêtée à 53.31 euros HT (révisable annuellement suivant index ingénierie).

Il demande au Conseil Municipal de délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention ATESAT.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE LIMOUX LE

21 AVR. 2011

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous Préfecture le 21-04-11  
Et notification du 22-04-11

